

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

ECOLE

NOM COMMUNE (S)	La Foye-Monjault	DATE DE LA REUNION
		11/05/2020 à 16h00

Participants La Foye-Monjault (préciser A: absent Exc pour excusé)

Représentants des parents d'élèves	Education nationale	Collectivités	Autres participants
MME DAVID Nadège MME JUILHA Marina MME HURET Christelle	<u>Enseignants :</u> - MME BUREAU (directrice) - M. GUYOT - MME FEIBEL - MME SOLTY (exc) - Mme GUOIN (exc) <u>Inspectrice :</u> - Mme PARIZOT (exc)	<u>Maire :</u> MME. MICHAUD Dany <u>Adjointe et Vice-présidente SIVU :</u> MME. CALVO Maryse (exc) <u>SIVU :</u> MME. COUTINOT Geneviève (exc)	<u>D.D.E.N :</u> Mme ROSSELGONG Annie <u>Employés temps méridien :</u> Cyril et Vincent

Mme Bureau ouvre la réunion à 16h10 à l'école de la Foye-Monjault.

Un 1^{er} conseil d'école a eu lieu le lundi 04 mai et a statué pour la non-réouverture de l'école.
Mme Michaud le 05 mai revient sur sa décision par rapport aux écoles de Vallans et de La Rochénard.

I – Les points principaux de la circulaire de reprise

- La réouverture des classes est **progressive**, à compter du 11 mai.
- La scolarisation des élèves en présentiel repose sur le **libre choix des familles**, l'instruction restant obligatoire. Ceci implique que **l'élève qui n'est pas en présentiel reste en lien avec son école et suit un enseignement à distance**.
- L'ensemble des élèves prioritaires correspondent aux catégories suivantes :
 - les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation, les parents qui travaillent tous les deux hors de la maison.
 - les élèves décrocheurs ou en risque de décrochage, les élèves en situation de handicap, les élèves qui ont besoin d'un accompagnement fort et plus étroit avec l'enseignant ou les élèves qui n'ont pas pu participer avec assiduité à l'enseignement à distance, dans les capacités d'accueil possibles.
- **L'enjeu n'est pas de finir les programmes** mais de s'assurer que les élèves maîtrisent les connaissances nécessaires pour poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions. Il s'agit d'éviter que les difficultés non surmontées au cours de cette année si particulière ne s'ancrent durablement.

II – Organisation de la reprise

Par rapport à ces axes, nous proposons une organisation qui respecte à la fois le protocole sanitaire, la priorité donnée aux élèves (travail des parents prioritaires), la nécessité de mener à la fois l'école à la maison et l'école en présentiel dans de bonnes conditions, les conditions posées par la municipalité en fonction du personnel à disposition et des locaux. Nous vous présentons ci-dessous cette organisation qui serait valable jusqu'à nouvel ordre.

- Mr GUYOT et Mme BUREAU seront présents à l'école pour accueillir les élèves dont les parents sont prioritaires (voir liste ci-dessous) les lundis-mardis-jeudis-vendredis, ils assureront également le travail à distance pour les élèves non accueillis. Mme SOLTY et Mme FEIBEL seront en télétravail et assureront le travail de leurs élèves.
- Retour des familles : malheureusement nous ne pouvons pas répondre favorablement à toutes les demandes des familles pour que leurs enfants reviennent à l'école car cela fait trop d'élèves. Nous faisons donc le choix de limiter la prise en charge aux élèves prioritaires (prioritairement au niveau de la situation familiale des parents qui reprennent le travail, et en particulier les catégories professionnelles prioritaires).

- > Tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé
- > Tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD
- > Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées
- > Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.
- > Les personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance relevant des conseils départementaux (ASE) ainsi que des associations et établissements publics concourant à cette politique si ces personnels sont dépourvus de solution de garde : ASE PME, services de prévention spécialisée, travailleurs sociaux, techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF), médecins, infirmières puéricultrices, sages-femmes et psychologues.
- > Autres personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire sur présentation d'une attestation de l'autorité préfectorale et dans la limite des capacités d'accueil.
- > Les enseignants et les auxiliaires de vie scolaire en charge des enfants handicapés.

- Nous avons constitué un groupe fixe d'élèves dont les parents « prioritaires » nous ont fait remonter leurs besoins et ce jusqu'à nouvel ordre avec les effectifs suivants :
CP : 4
CE1 : 1
CE2 : 5
CM1 : 1
Total = 11 élèves présents au 18 mai

Nous informerons dès mardi 12 mai les familles qui sont concernées par ce retour à l'école afin qu'elles puissent s'organiser. Il en est de même pour les familles dont les enfants continueront la classe à la maison.

- Le travail (école ou maison) portera sur les notions qui seront les mêmes abordées en classe et à la maison. Il n'est pas question de faire ou d'aborder des choses différentes ou des points du programme différents. Le même avancement est prévu.
- Nous gardons une petite marge pour l'accueil de nouveaux élèves dont les parents reprendraient le travail tous les deux en présentiel. Mais attention, les mesures sanitaires sont incompressibles et nous ne pourrions pas prendre plus d'élèves que prévu par le protocole dans les classes (15 élèves maximum, soit 4m² par enfant). La prochaine rentrée sera alors en septembre ou au cours du mois de juin si les mesures sanitaires s'assouplissent.

III – Articulation du protocole sanitaire

- Utilisation d'une seule classe, celle des CE2-CM1.
- L'entrée de l'école reste inchangée, mais un sens de circulation à l'intérieur des locaux sera présent. Les élèves rentreront dans la classe par la porte de service donnant sur la cour de récréation et en sortiront par le couloir.
- Aucun parent ne sera accepté dans l'enceinte scolaire.
- Le respect des horaires est plus que jamais nécessaire, nous ne pourrons pas prendre un enfant après 8h55.
- Lavage des mains au gel hydroalcoolique (fourni par la municipalité) en entrant dans l'école.
- Lavage des mains avant la récréation, après la récréation, avant le repas, après le repas, avant la sortie de classes et autant de fois que nécessaire.
- Le nettoyage des sanitaires se fera à la même fréquence qu'auparavant à savoir deux fois par jour.
- Les élèves apporteront le premier jour le matériel nécessaire (manuels français et maths, cahier du jour, fichier et trousse personnelle). Ensuite, « rien ne sort rien ne rentre ». Pas de cartable, pas de cahier de liaison. Le matériel de l'élève restera dans la classe, à son bureau.
- Correction collective de tout ce qui est fait dans la mesure du possible.
- Pas de devoirs en fin de journée. Ce n'est pas l'école « normale » qui reprend.
- Jeux collectifs de cour interdits (trotinettes, tennis de table, ballon...)
- Les parents devront prendre la température de leur enfant quotidiennement avant d'aller à l'école (voir le protocole sanitaire). Celle-ci sera reprise à l'entrée de l'école par un enseignant, elle ne devra pas excéder 37,8° sinon nous ne serons pas en mesure d'accueillir l'enfant, il devra repartir avec son accompagnateur. Sur ce point, il est demandé par l'équipe enseignante à la mairie de fournir un thermomètre frontal à l'école qui n'en dispose pas. Mme Michaud affirme que plusieurs thermomètres ont été commandés par la mairie mais sont en attente de livraison, nous ne pouvons pour le moment pas prendre la température des enfants.
- Les parents devront relayer la nécessité des gestes barrières auprès de leur(s) enfant(s).

IV – Cantine

Les repas seront assurés par la mairie et encadrés par deux personnels. Il y aura un seul service à 12h25 qui aura lieu dans le réfectoire habituel et qui durera un peu plus longtemps (jusqu'à 13h25).

V – Garderie

Elle sera ouverte à La Foye-Monjault avec deux personnes encadrantes avec le gouter prévu par le SIVU. Deux personnes seront également présentes dans les bus pour les transports scolaires.

Cette organisation générale est validée par les personnes présentes.

→ **Le compte-rendu du conseil d'école exceptionnel sera mis en ligne sur le site de l'école dès mardi 12 mai.**

→ **Les familles seront informées mardi 12 MAI de la reprise ou non de leur enfant en présentiel à l'école et de la continuité pédagogique à la maison.**

Fait à La Foye-Monjault

Le 11 mai 2020

Le président / La présidente du Conseil d'Ecole
BUREAU Mélanie

Le / la secrétaire de séance
BUREAU Mélanie